

CHAPITRE 2

Processus d'implication des
acteurs

SOMMAIRE

I.	Elaboration de la candidature	101
	Les commissions de travail.....	101
	Le Forum.....	101
	La mobilisation des techniciens du territoire	102
	La consultation des institutionnels	102
II.	Mise en œuvre et suivi du projet.....	103
	Le Conseil de développement	103
	Le Comité Technique	103
	Ouverture du projet sur l'extérieur	104
III	La Communication sur le programme Leader	105
	Vers les partenaires locaux	105
	Vers les porteurs de projets potentiels.....	106
	Vers les autres territoires.....	107
	Vers le grand public : communiquer sur le programme et sur l'Europe	107
IV	Le Comité de programmation - composition et fonctionnement	108
	La composition	108
	Liens avec les territoires organisés.....	110
	Les principales modalités de mise en œuvre	110
	Equilibre territorial urbain/rural.....	112
V.	Echanges de pratiques et transfert d'expériences	112

Le GAL a mis en œuvre une démarche participative en mobilisant les acteurs publics et socio-professionnels de l'association du Pays, pour constituer et faire vivre le programme Leader.

I. ELABORATION DE LA CANDIDATURE

L'objectif a été d'aboutir à un programme partagé, répondant, au plus près, aux attentes du territoire, en associant la diversité de ses composantes.

Les acteurs locaux, publics et privés, sont impliqués à toutes les étapes d'élaboration de la candidature.

Les commissions de travail

Le Pays a développé des habitudes de travail inter-disciplinaires, notamment pour l'élaboration de la candidature Leader + en 2001 et de la Charte de Pays en 2002, par la mobilisation des commissions de travail.

Celles-ci rassemblent :

- les élus locaux (communes, communautés de communes ...),
- les socioprofessionnels du Conseil de Développement (entreprises, associations, organismes consulaires ...),
- et des acteurs qualifiés (Conseil Général, Conseil Régional, Services de l'Etat ...).

Les commissions de travail se sont réunies à partir de juin 2007, avec pour objectif de contribuer au diagnostic de territoire dans les différents domaines du développement local.

Les commissions se sont appuyées sur les éléments statistiques d'état des lieux. Elles ont défini les forces et faiblesses de chaque champ thématique, et dessiné des perspectives, opportunités et menaces, afin de répondre aux enjeux du Bergeracois pour les six années à venir.

Ces commissions se sont réunies en réunion plénière d'information le 3 juillet 2007 puis à neuf reprises. Elles ont mobilisé près de 200 personnes.

Les dates-clés des Commissions de travail

- Assemblée plénière d'information : 3 juillet 2007
- Services aux personnes (les 26 juin, 03 juillet et 19 septembre 2007)
- Ressources naturelles et gestion de l'espace (03 juillet 2007)
- Culture et loisirs (03 juillet 2007)
- Economie et emploi (04 juillet 2007)
- Agriculture, viticulture, forêt (12 juillet et le 23 octobre 2007)
- Tourisme - communication (02 juillet 2007)

Le Forum

Point d'orgue de la mobilisation des acteurs locaux pour la candidature, un Forum Leader a été organisé à la suite de ces différentes réunions.

Ce Forum s'est déroulé le 12 novembre 2007 à Saint Laurent des Vignes et a rassemblé plus de 70 personnes; élus et socio-professionnels du territoire.

Son objectif était de présenter le diagnostic du Bergeracois et de permettre son appropriation, d'exposer les travaux des commissions et les enjeux de développement relevés. Avec la richesse de cette matière, il s'agissait aussi de définir et de prioriser les objectifs opérationnels que Leader retiendrait.

Ce travail a permis, de façon partagée, une transition entre les constats (le diagnostic) exprimés aux cours des commissions et l'opérationnel (les propositions d'actions).

Cette manifestation a aussi été l'occasion pour l'ensemble des participants de se rencontrer, de mettre en commun leurs réflexions et de dessiner des perspectives transversales.

Fort de la cohérence entre les acteurs publics et les représentants de la société civile, le Forum était animé et co-présidé par le Président du Pays et par le Président du Conseil de Développement.

Le Forum a également été l'occasion de lancer, auprès du public présent, un appel à candidature pour le GAL et son Comité de Programmation.

La mobilisation des techniciens du territoire

Le partenariat et l'échange d'expérience permettent de constituer des réseaux et favorise l'émergence de projets en commun.

Depuis sa création, le Pays anime régulièrement le réseau des animateurs territoriaux du Bergeracois : le comité technique. Il a permis de constituer des habitudes de travail, d'établir des partenariats, de connaître les projets en cours et de participer à des stratégies globales de développement du territoire.

Il se compose de techniciens exerçant sur des territoires ayant des problématiques au moins intercommunales. Il rassemble les chargés de projet du Pays (3), les agents de développement et chargés de mission des communautés de communes (8), du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, ainsi que les agents territoriaux des Chambres Consulaires (4).

Informé régulièrement de l'avancée des réflexions Leader, le Comité Technique a participé activement aux différentes étapes de l'élaboration de la candidature :

- Avis et apport de données sur le diagnostic
- Participation et co-animation des commissions de travail et du Forum
- avis sur les fiches-actions

La consultation des institutionnels

Il s'agissait de vérifier :

- **La cohérence de notre stratégie** : s'assurer que les objectifs opérationnels Leader soient compatibles avec les autres fonds publics existants.
- **Son efficacité** : vérifier que la stratégie Leader répond à un besoin identifié du territoire.
- **Son efficacité** : confirmer l'existence de maîtres d'ouvrage.

Le Pays a, en priorité, consulté :

- Les services du Conseil Général (service Economie, Affaires Européennes, Unités Territoriales Ouest et Est de Bergerac, Pôle personnes âgées, Pôle Insertion)
- Les services du Conseil Régional Aquitaine (Mission Emploi Formation de Bergerac, Développement Rural)
- Les services de l'Etat (La DDTEFP, la DRCA, la DDAF) ou ses organismes missionnés (Aquitaine Europe Communication sur les TIC)

Le Pays a aussi consulté d'autres organismes :

- La Maison de l'Emploi Sud Périgord (MDESP)
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP) Sud-Ouest
- Périgord Développement, Périgord Initiative

II. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET

Le Conseil de développement

Le Conseil de Développement sera une instance – clé de la réflexion stratégique du Pays et de Leader. Le GAL pourrait confier au Conseil de Développement des missions relatives à la stratégie Leader.

Les membres privés du comité de programmation et du GAL sont tous membres du Conseil de Développement

En effet, les commissions de travail, pluridisciplinaires et thématiques, ainsi que le comité de coordination du Conseil de Développement, resteront mobilisés, pour être informés et émettre des avis, tout au long du programme.

Par ses missions, le Conseil de Développement sera impliqué dans la démarche Leader à différents niveaux :

- réflexion et animation : force de proposition.

Apports d'éléments de diagnostic, proposition de révision de la stratégie, avis sur le fonctionnement du GAL.

- Suivi de projets Leader : garant de la dimension « pilote » des projets

Avis sur l'élaboration des projets, proposition de travaux, examen des critères d'évaluation.

- Accompagnement de projets : rôle de dynamisation des projets

Repérage de projets, accueil du porteur, conseils pour donner aux projets une dimension territoriale, mobilisation des réseaux et partenariats existants.

Les commissions de travail souhaiteront notamment travailler sur des réponses à des besoins identifiés. Parmi eux, l'élaboration du diagnostic Leader a été l'occasion de relever :

- La préparation d'un manuel destiné aux porteurs de projets, sur les recommandations environnementales.
- Le renforcement du réseau des accueillants familiaux.
- Des supports multimédia de promotion des métiers.

En terme d'échange d'expérience, le Conseil de Développement suivra notamment les travaux de l'Agence Technique Départementale (ATD) de la Dordogne, les projets de coopération, et du Réseau Rural Aquitain (cf. chapitre 4)

Le Comité Technique

Le comité technique aura un rôle tout au long du programme :

- conseil sur la stratégie.
- conseil sur les projets en amont de la programmation (réunion de travail ou consultation par mail), de façon collective ou individuelle.
- relais du programme Leader auprès des collectivités locales et de leurs ressortissants
- diffusion d'expériences.

(cf. chapitre 4 « capitalisation / diffusion »)

Ouverture du projet sur l'extérieur

Fort de son expérience, le GAL a la volonté de monter des projets communs avec des territoires français et européens. Le GAL a noué des contacts avec plusieurs territoires pour explorer des pistes de partenariats.

Des contacts réguliers avec des acteurs du Pays du Périgord Noir et du Pays du Libournais ont permis de travailler sur des projets interterritoriaux : Charte Forestière Sud-Périgord et Contrat de Rivière Dordogne-Atlantique. Sur ces thématiques et avec ces territoires, les projets Leader seront en cohérence avec les dispositifs existants.

Ce volet se traduira la participation du GAL au processus de diffusion d'expériences au sein du Réseau Rural (cf. chapitre 4 « capitalisation / diffusion)

III LA COMMUNICATION SUR LE PROGRAMME LEADER

L'expérience du programme Leader + a révélé à quel point la communication sur le programme Leader et ses spécificités était une condition essentielle de sa réussite.

Pour la période 2008-2013, le GAL a donc choisi de mettre en place une stratégie de communication dès son dossier de candidature :

- Envers chaque cible : partenaires locaux, porteurs de projet, autres territoires, grand public.
- A chaque étape du programme : élaboration du dossier de candidature, lancement du programme, en continu pendant la durée de vie du programme.
- Sur chaque spécificité du programme : Europe, coopération, exemplarité (innovation, diffusion d'expérience).

Cette communication se veut cohérente avec les initiatives du Réseau Rural ou la communication inter-fonds « l'Europe s'engage en Aquitaine ».

Vers les partenaires locaux

Lors de l'élaboration de la candidature

Le GAL a mis en œuvre une démarche participative, en mobilisant les acteurs publics et socioprofessionnels de l'association du Pays.

L'objectif était d'aboutir à un programme partagé, répondant au plus près aux attentes du territoire. Cette communication s'est déployée sur plusieurs supports :

La Lettre de Pays

La Lettre de Pays est un moyen de communication du Pays du Grand Bergeracois, existant depuis juillet 2006. Semestrielle, celle-ci est tirée à 3 000 exemplaires. Elle a pour objectif de mettre en avant la diversité et l'importance des partenariats sur les projets engagés ou soutenus par le Pays. Cette publication est destinée aux élus locaux, aux membres du Conseil de Développement et aux partenaires institutionnels. Elle est téléchargeable sur le site Internet du Pays www.pays-de-bergerac.com.

Le n°3 de la Lettre (juillet 2007) évoquait le programme Leader 2007-2013 et l'enjeu qu'il représente pour le territoire. Par ailleurs, Il informait ses lecteurs de l'organisation d'un Forum à la rentrée 2007.

Le n°4 de la Lettre, en janvier 2008, fait la synthèse de cette démarche d'implication des acteurs locaux pendant la candidature Leader.

L'Extranet de Pays

Le Pays a souhaité ouvrir et poursuivre les réflexions conduites au sein des Commissions de travail, en privilégiant la facilité d'accès aux informations, l'interactivité et l'usage des outils de la société de l'information.

En effet, le Pays a mis en place en 2006 un extranet, outil de travail collaboratif à l'usage des commissions thématiques, à l'adresse www.extranet-pgb.com. Les membres de ces commissions peuvent consulter des documents et échanger avec les réunions du Pays.

Dans le cadre de la Candidature Leader, le Pays a élargi l'usage de son Extranet dans le souci d'instaurer un débat participatif. Cet outil a servi pour :

- La mise en ligne de documents de travail
- La synthèse du diagnostic, les objectifs opérationnels et les fiches-actions
- L'expression libre des Internauts par un Forum.

Au 13 décembre 2007, l'extranet a été consulté 1 200 fois et 400 téléchargements ont été réalisés.

Pendant la durée de vie du programme

L'objectif est de communiquer sur l'état d'avancement du programme à travers un dispositif de suivi-évaluation (cf. ci-dessous) et sur ses réalisations.

Celui-ci se concrétisera par :

- L'organisation de visites de terrain sur les lieux de réalisation de projets Leader exemplaires, associées ou non à des réunions du Comité de programmation ; ces visites de terrain pourraient être prolongées par des « visites virtuelles » consultables sur le site Internet du Pays.
- L'utilisation de la « Lettre de Pays », décrite précédemment.
- Le bilan annuel (en plus du rapport annuel d'exécution) discuté en Conseil d'Administration (75 membres), en assemblée plénière du conseil de développement (plus de 200 membres) et en assemblée Générale du Pays (400 membres) ;
- L'Extranet du Pays : les commissions thématiques du Pays resteront mobilisées pour être force de propositions en terme de projets et faire évoluer, le cas échéant, les orientations de notre stratégie, afin de l'adapter aux évolutions du territoire. La préparation d'un manuel sur les recommandations environnementales du programme Leader en constitue un exemple.

Vers les porteurs de projets potentiels

Lors de l'élaboration de la candidature

Les travaux de réflexion ont été l'occasion de faire émerger des avant-projets. Ceux-ci ont confirmé certaines évolutions relevées dans le diagnostic et les opportunités qui émergent sur le territoire pour y répondre.

Lors du lancement du programme :

Le GAL organisera des réunions d'information dans tous les cantons afin d'expliquer le contenu du programme et les possibilités de financement de projets, aux élus municipaux et communautaires, aux membres du conseil de développement y résidant.

Après le renouvellement des équipes municipales et communautaires au printemps 2008, des sessions d'informations destinées aux nouveaux élus pourront être organisées, afin de présenter la démarche Pays, et seront un support adéquat pour évoquer le programme Leader également.

Parmi les supports, une plaquette de 4 pages, synthétisant le contenu et les conditions de notre programme sera éditée.

Par ailleurs, le GAL organisera une conférence de presse dès l'annonce de la réussite de sa candidature et au moins, au moment de la signature de la convention (1^{er} comité de programmation).

Une communication spécifique sera aussi organisée auprès des cofinanceurs potentiels ou des organismes animant d'autres programmes européens, par contact direct ou à travers les documents d'information : organismes tels que les services de l'Etat et des collectivités, la Fondation de France, la CAF, les chambres consulaires, la CRESS, etc.

Lors de l'installation du Comité de programmation, il sera rappelé le rôle de relais locaux d'information joué par ses membres.

Pendant toute la durée du programme :

Cependant, par expérience, il est clair que le message n'est efficace que si le public en ressent le besoin au moment où il lui est adressé. Aussi, nous mènerons un travail continu de promotion de notre programme, à travers :

- notre site Internet www.pays-de-bergerac.com ;
- des conférences de presse régulières (une fois par an) ;
- la tenue de réunions cantonales, au moins à mi-parcours du programme.

- L'évaluation du programme sera présentée le plus largement possible.

Vers les autres territoires

Ce volet consistera en la participation du GAL au processus de diffusion d'expériences au sein du Réseau Rural (cf. « capitalisation / diffusion)

A destination de nos partenaires de coopération et afin d'en rechercher de nouveaux, notre plan de développement sera traduit en anglais et, le cas échéant, en espagnol.

Vers le grand public : communiquer sur le programme et sur l'Europe

La communication sur la participation européenne, que doivent réaliser les maîtres d'ouvrage, de manière réglementaire, s'avère insuffisante pour assurer une lisibilité efficiente des spécificités du programme que sont la dimension européenne et l'innovation.

Suite à l'expérience Leader +, et dans l'esprit de la circulaire du Premier Ministre du 12 février 2007, le GAL souhaite réaliser une communication spécifique sur ses aspects. Pour ce faire, il consacrera une partie du budget d'assistance technique (de l'ordre de 1 % de la dotation) aux petits investissements nécessaires.

Ceux-ci seront de plusieurs natures :

- « kit » de communication à disposition des porteurs de projet : ex. banderoles, drapeaux, signalétique, en plus des supports habituels (logos sur documents, etc.) ;
- achat d'encarts dans la presse locale ;
- matérialisation de l'implication de l'Europe pour le développement local du territoire : événementiels sur l'Europe (colloque,...), panneaux « territoire européen » aux entrées du territoire, ...

Le GAL entend ainsi contribuer à son échelle à l'affirmation de la conscience européenne.

IV LE COMITE DE PROGRAMMATION - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de programmation assurera, avec le soutien technique des animateurs Leader, l'instruction, l'examen et les prises de décision concernant les projets présentés.

Suivant les recommandations de l'évaluation finale Leader +, il s'agit d'optimiser la composition et le fonctionnement du Comité de programmation pour :

- lui donner les moyens de sélectionner les projets en toute connaissance de cause
- jouer pleinement son rôle de pilotage stratégique du programme.

Au sein de l'association du Pays et statutairement (cf. annexe 4), il est constitué un Groupe d'Action Locale (G.A.L.), composé de membres :

- de l'assemblée générale des communes et communautés de communes
- des membres de droit (élus départementaux, régionaux et parlementaires)
- du Conseil de Développement, représentant au moins la moitié des membres

Tous les membres du G.A.L. forment le Comité de Programmation. Les deux instances ont donc la même composition.

La composition

La composition du Comité de programmation est la preuve du rôle de précurseur de Leader en terme de gouvernance public-privé.

En effet, le Comité de Programmation présente au moins 50% de membres privés (secteur privé, société civile, représentants socio-professionnels, associations).

Le Comité représente des principaux domaines d'intervention des acteurs locaux, en rapport avec la stratégie du GAL.

Collège des membres privés du Conseil de Développement

Conseil de Développement	Co-Présidente	Brigitte LAFFONT	Titulaire
		Angeline ELIES	Titulaire
Chambres consulaires	Chambre Economique	Alain BERNAZEAU	Titulaire
Entreprises : groupements, Syndicats	Club Dordogne Entreprendre	Jacques WACQUEZ	Suppléant
	MEDEF	Christian BLEU	Suppléant
	CFE/CGC	Francis DUFAU	Titulaire
	FDSEA	Benoît FAYOL	Suppléant
	CIVRB	Vincent BERGEON	Titulaire
	Confédération Paysanne	Michelle ROUX	Titulaire
	Agro-bio Périgord	Christian DAVID	Titulaire
	Fédération des Vins du Bergeracois	Pierre Henri COUGNAUD	Suppléant
	CRDA du Bergeracois	Jean-Marie VALLETTE	Titulaire
	Association Ecopôle	Brigitte PAGANELLI	Titulaire
	CGPME	Alain THIBAL-MAZIAT	Suppléant
	Ouvrir le Périgord	Jean-Luc DELCAYRE	Suppléant
Tourisme	OT de Bergerac Pourpre	Pascal DUPOUY	Titulaire
	Pôle des Vignobles	Abel BORDE	Titulaire
	ADT Pays des Bastides	Robert VERGNE	Titulaire
	Association Hébergeurs Pays des Bastides	Brigitte LEGROS	Titulaire

	OT d'Eymet	Gérard LALLEMANT	Titulaire
Emploi - formation	Mission Locale	Didier ROUAULT	Suppléant
	MFR La Force	Benoît GUILMINEAU	Titulaire
Services aux personnes et action sociale	EHPAD La Madeleine	Sylvain CONNANGLE	Titulaire
	UFC – Que Choisir ? Vélines	Christian RAUCOULE	Titulaire
	Association L'Atelier	Elise JOSEPH	Titulaire
	Aide à Domicile aux Personnes Âgées	Jean-Pierre LEVÊQUE	Suppléant
	Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille	Ginette AGUIARD-NICOLLET	Titulaire
Environnement	Asso. Patrimoine et Environnement Bergerac	Georges BARBEROLLE	Suppléant
	Conservatoire des Rives de la Dordogne	Marie-Claude RAGUY	Titulaire
	Asso. Pour les Enfants du Pays de Beleyme	Bruno DALLONGEVILLE	Titulaire
Culture / échanges	Jazz Pourpre	Jacques GOMMY	Suppléant
	Théâtre de la Gargouille	Christine GOOD	Titulaire
	Les amis de Montcaret et de sa région	Michel CARPENTIER	Titulaire
	Association Le Bol d'Art	Michel JULES	Suppléant
	Association Bergerac-Repentigny	Dominique ROUSSEAU	Suppléant
Sport, loisirs	Aéro-club de Fougueyrolles	René BARJOU	Titulaire
	Les Cadets de Bergerac	Thierry CONTI	Suppléant
	Comité d'Animation du Vélinois	Christiane GENIER	Titulaire

Collège des membres publics

Représentants des Communautés de Communes

Bassin Lindois	Véronique Dubeau-Valade	Titulaire
Bergerac Pourpre	Alain Brettes	Titulaire
Cadouin	Michel Couderc	Titulaire
Coteaux de Sigoulès	Bernard Collet	Suppléant
Dordogne-Eyraud-Lidoire	Alain Chanut	Suppléant
Entre Dordogne et Louyre	Patrice Masneri	Suppléant
Gursonnais	Thierry Boidé	Titulaire
Monpaziérois	Bernard Etienne	Titulaire
Montaigne en Montravel	Jean-Eric Marche	Suppléant
Pays Beaumontois	Maryse Balse	Titulaire
Pays de Villamblard	Claude Fedou	Titulaire
Terroir de la Truffe	Philippe Ducène	Titulaire
Trois Vallées du Bergeracois	Frédéric Delmarès	Titulaire
Val et Coteaux d'Eymet	Jean Lacotte	Titulaire

Autres élus

	Nombre		
Conseillers Généraux	4	Serge Fourcaud Françoise Wolters Dominique Mortemousque Serge Mérillou	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Conseillers Régionaux	3	Bérénice Vincent Marc Mattera Françoise Rény	Titulaire Titulaire Titulaire
Parlementaires	2	Daniel Garrigue Béatrice Patrie	Titulaire Titulaire

Communes hors-intercommunalités	Jean-Claude Castagner	Titulaire
---------------------------------	-----------------------	-----------

Autres publics

Chambre Economique	Claire Crouzal, animatrice	Suppléante
Maison de l'Emploi Sud-Périgord	Muriel Revranche, directrice	Suppléante

La moitié des membres du collège privé était membre du comité de programmation Leader +, l'autre moitié étant donc le fruit d'un renouvellement, destiné à assurer une représentativité en rapport avec notre stratégie.

Le comité de programmation est constitué de 62 membres, détenant 44 voix délibératives :

- 26 publics : 20 titulaires ayant voix délibérative, 6 suppléants
- 36 privés : 24 titulaires ayant voix délibérative, 12 suppléants

Les privés sont donc majoritaires en nombre de voix (55 %).

Les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire. L'ensemble des membres est invité. Les suppléants participent aux débats et obtiennent voix délibérative, en cas d'absence de titulaires, quels qu'ils soient, selon l'ordre d'émargement.

Liens avec les territoires organisés

La structure porteuse du GAL est la même que la structure porteuse de la démarche de Pays.

La plus grande cohérence entre les projets Leader et les projets du Contrat de Pays sera recherchée en respectant les spécificités de ces deux procédures.

Leader agit en amont des projets, dans leur phase de conception et de démarrage.

Le Contrat de Pays soutient des projets d'investissements structurants pour le territoire (projets dans les domaines de l'économie et des services).

Ainsi, Leader peut apporter une plus-value complémentaire aux projets du Contrat de Pays par la recherche d'un large partenariat et le soutien à l'innovation.

En fonction de son ordre du jour et de ses orientations, le comité de programmation associera les représentants des territoires organisés concernés.

En particulier, le comité de programmation Leader entretiendra une relation privilégiée avec le Conseil de Développement (cf. paragraphe II).

Les principales modalités de mise en œuvre

➤ Organisation

→ Bureau

Il pourra être désigné avec pour mission d'assister le Président dans ses prises de décision, de préparation des Comités de programmation, d'agrément des membres.

→ Président

Statutairement, le Président du GAL est le Président du Pays, ce qui permet la cohérence entre les actions du Pays et les actions Leader.

Ses principales missions sont :

- accuser réception des dossiers déposés par les porteurs de projets.
- adresser la notification de décision, la convention d'attribution, la demande de mise en paiement.
- organiser les réflexions sur la stratégie.

Il est assisté d'un secrétaire général.

→ Membres

Leurs missions sont :

- Sélection des projets
- Suivi du programme
- Réflexions sur la stratégie
- Communication sur le programme (cf. paragraphe 3).

Sur le même principe établi au cours du programme Leader +, le GAL établira pour son Comité de programmation un règlement intérieur qui donnera dans le détail, les règles de son fonctionnement.

➤ Comité de Programmation, lieu de réflexion sur la stratégie

Pour aller au-delà du suivi de la maquette financière et de l'information sur le dégagement d'office, il s'agit de faire du Comité de programmation un lieu dynamique de mobilisation et d'échange sur la stratégie Leader.

La stratégie du Pays est basée sur la notion d'accueil. Il s'agit de donner aux membres du comité de programmation les outils adéquats pour évaluer la pertinence des projets au regard de critères de sélection obligatoires (rapport à la stratégie, caractère pilote, innovation, viabilité, transférabilité).

A cet effet, il s'agit de proposer aux membres du Comité de programmation :

→ En début de programme

- un temps de sensibilisation/formation (démarche Leader, stratégie, enjeux du comité).
- des outils d'aide à la décision (fiches pratiques, grille d'indicateurs, critères de sélection, information sur des projets exemplaires, visites sur place, etc.)

→ De façon régulière

- rappel sur la stratégie lors des comités.
- bilan des actions au moment du rapport annuel d'activité.
- temps de réflexion stratégique.

→ A mi-parcours

- évaluation du programme Leader

Il s'agit aussi de réaliser et de proposer au Comité de programmation des documents d'information et des temps de réflexion portant sur l'articulation du programme Leader avec :

- les priorités régionales
- les priorités des principaux fonds européens (FSE, FEDER, FEADER)

➤ Modalités pour un fonctionnement efficace du Comité de programmation

Un fonctionnement efficace du Comité de programmation doit être basé sur la représentativité et la participation de ses membres.

La représentativité tient à la diversité et à la pertinence des structures membres du comité. Celles-ci correspondent au caractère transversal voulu pour notre stratégie.

Le GAL portera une attention particulière à l'assiduité des membres du comité de programmation.

Après trois absences consécutives, un membre titulaire deviendra suppléant, permettant à un membre suppléant d'obtenir une voix délibérative systématique. A la quatrième absence, titulaires comme suppléants seront considérés comme démissionnaires.

Les acteurs publics présents reflètent l'équilibre territorial en terme de représentation : l'ensemble des intercommunalités sont représentées à parité. Les quelques communes isolées du Bergeracois ont aussi leur place.

Une bonne partie des acteurs privés exerce des activités dont le siège social se localise à Bergerac. Or, la mission de ces structures se pratique pour une bonne part sur des territoires intercommunaux, voire du Pays.

V. ECHANGES DE PRATIQUES ET TRANSFERT D'EXPERIENCES

Cette partie est développée dans le chapitre 4

Le Pays souhaite renforcer les échanges de bonnes pratiques et les transferts d'expériences réalisées sur le Bergeracois avec les acteurs d'autres territoires.

Le GAL du Grand Bergeracois s'appuiera sur l'Agence Technique Départementale (ATD) de la Dordogne, en tant que relais du Réseau Rural Aquitain (RRA), au service des territoires.

Il s'agit d'aller au-delà d'une accumulation de données en faisant ressortir l'expérience de terrain par la mise en place de liens humains.